

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

**Synthèse des échanges
du collège départemental du fonds de développement de la vie associative
(CDFDVA)
du 16 mai 2025**

Membres du collège présents (7 votants) :

- M. Brice BLONDEL, préfet, président le collège départemental.
- Mme Corinne IMBERT, sénatrice (en visioconférence).
- M. Jacky QUESSON, président de l'association des maires de Charente-Maritime, maire de Saint-Genis-de-Saintonge.
- Mme Monique RIVIERE, représentante des maires et présidents d'EPCI, maire de Sainte-Radegonde.
- M. Philippe MORETTI, personnalité qualifiée.
- M. Éric RAUL, personnalité qualifiée.
- M. Bernard DUSSAIN, personnalité qualifiée.

Également présents :

- M. Christophe PLASSARD, député (en visioconférence).
- M. Emmanuel CAYRON, secrétaire général de la préfecture.
- M. Mahdi TAMENE, directeur académique des services de l'éducation nationale.
- M. Sébastien TISSANIE, collaborateur de M. Fabrice BARUSSEAU, député (suppléant).
- M. Paul DURAND, collaborateur de M. Mickaël VALLET, sénateur (titulaire).
- M. Arthur DROUAUD, chef du SDJES.
- Mme Patricia BRESSANGE, déléguée départementale à la vie associative.

Membres excusés :

- M. Benoît BITEAU, député.
- M. Olivier FALORNI, député.
- M. Pascal MARKOWSKY, député.
- M. Daniel LAURENT, sénateur.
- M. Mickaël VALLET, sénateur.
- Mme Sylvie MARCILLY, présidente du conseil départemental.
- M. Alexandre GRENOT, représentant la présidente du conseil départemental, vice-président du conseil départemental.
- Mme Annie BOYER, personnalité qualifiée.

Synthèse des échanges :

1. Ouverture de séance par M. le préfet à 9h35.

Le quorum est atteint. Les membres du CDFDVA sont invités à signer la liste de présence.

M. le préfet rappelle le contexte et les enjeux de ce collège départemental du FDVA.

2. Bilan de l’instruction au titre de la campagne 2025 :

Présentation par Mme BRESSANGE et M. DROUAUD des chiffres-clés du FDVA2 pour cette campagne 2025. Parmi les points saillants :

- Une hausse significative des demandes exprimées et une enveloppe départementale stable (493 541 €) en raison notamment de l’augmentation de la part issue des comptes bancaires inactifs (CBI).
- Une représentation importante du sport parmi les associations sollicitant une demande (116 dossiers) par rapport aux autres thématiques (ex : santé).
- L’accompagnement des associations à l’écriture des dossiers par le réseau Guid’Asso 17 est facilitateur en ce qui concerne la recevabilité des dossiers.

Présentation par Mme BRESSANGE des priorités de la campagne, des critères d’instruction et de la grille d’instruction attribuant des notes permettant un classement pour objectiver les attributions de subvention.

L’un des objectifs premiers est de soutenir les petites structures, en grande priorité celles qui ont 2 ETP au maximum.

Des échanges ont lieu concernant certains biais statistiques infradépartementaux :

- Surreprésentation en trompe-l’œil de Saintes et La Rochelle car ces communes accueillent le siège d’associations départementales.
- Lorsque les données d’attribution sont rapportées au nombre d’habitants dans ces territoires infradépartementaux, des critères comme ZRR/QPV leur apportent effectivement un bénéfice.

3. Les membres présents sont invités à échanger concernant, dans un premier temps, l’instruction qui leur est proposée par les services de l’Etat et, dans un second temps, la réserve de 50 000 euros à travers laquelle ils peuvent proposer de revoir les montants attribués.

La CDFDVA apporte les modifications suivantes par rapport aux montants figurant dans le tableau (complémentaire) :

Association	Modification apportée au tableau complémentaire (en euros)
Eurochestreries	+ 2 000
ASSEM 17	+ 1 000
La Frenaié	+ 1 000
La Motte des fées	+ 500
De La Charente-Maritime aux grandes écoles	+ 500
Entente Royan-Saint-Georges handball	+ 1000
Orchestre symphonique des Vals de Saintonge	+ 1000

District de football	- 2000
RCF	- 500
Radio cadence musique	- 500
Sport-santé Angély	- 500
Angoul'loisirs	- 500
Cercle handi rochelais	- 500
Festival 666	- 500
Les Enchanteuses	- 500
Fadas du barouf	- 500
Les Héritiers de la récup	- 500
Sauvegarde site de la clotte	- 500

Le tableau annexé à la présente intègre directement les modifications apportées.

4. L'approbation finale des membres présents vaut avis favorable à ce que l'attribution des crédits de l'enveloppe départementale soit effectuée comme dans le tableau d'instruction en y apportant les modifications évoquées lors des échanges.

L'attribution des subventions est approuvée selon les modifications qui ont été opérées. Le tableau annexé à la présente note constitue donc le tableau final qui sera transmis pour validation par le CRFDVA.

La séance est levée à 11h25.